

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

16/01/2024

29 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : MM. LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. BERTHOLLIER Christian à Mme FERRARI Myriam, M. PICHE Barthélémy à Mme HERRAULT Françoise, Mme VERRIER Muriel à M. LARDE Alain

04 Absents : M. BILLON Pierre, Mme LABBAY Catherine, M. VERGUET Nicolas, Mme SAUNIER Elise

OBJET : DEPÔT D'UNE SUBVENTION AU PROGRAMME LEADER POUR L'AMENAGEMENT DU LOCAL VAL GUIERS ADOS DES SALAMANDRES – PONT DE BEAUVOISIN ;

Le projet est présenté à l'Assemblée :

La communauté de communes Val Guiers achève actuellement les travaux d'aménagements de son local jeunes en plein cœur de la commune de Pont de Beauvoisin (Savoie). Ce local est situé dans le centre bourg de la commune qui bénéficie du dispositif Petite Ville de Demain.

L'appel à projet LEADER lancé le 08 janvier 2024 a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et d'accueil des cœurs de bourg et de village. Le service Val Guiers Ados souhaite déposer un dossier dans le cadre du « TO2 – Favoriser les lieux de rencontre et l'accessibilité aux commerces et services via la création ou le développement de locaux favorisant la rencontre et le vivre ensemble ».

Le projet à déposer dans le cadre de l'appel à projet LEADER a été travaillé afin d'aménager, de développer et de dynamiser le nouveau local du service Val Guiers Ados installé dans le

périmètre du centre bourg de Pont de Beauvoisin. Ce projet permettra de valoriser et maintenir la présence de services aux jeunes en centre-bourg et en proximité des lieux fréquentés par les jeunes (city stade, lycée, ...). Le projet doit permettre :

1/ De proposer un local aménagé pour sensibiliser les jeunes sur la confection de repas et l'alimentation lors des temps conviviaux entre jeunes organisés par la structure, dans ce cadre les aménagements et actions envisagés pour un montant de 11 553,07 euros hors taxe :

- Achat et pose d'une cuisine équipée ;
- Achat de matériels et équipements pour que les jeunes puissent cuisiner et organiser des temps conviviaux ;
- Cours de cuisine avec des professionnels de la restauration de la Chambre des métiers et de l'artisanat pour initier et faire découvrir les métiers de la gastronomie aux jeunes et faire naître d'éventuelles vocations. La finalité de ce cours est que les jeunes puissent découvrir des recettes simples et saines à reproduire avec l'aide d'un professionnel et organiser l'inauguration du local. De façon générale, d'être sensibilisé au « fait maison » à partir de produits locaux tout en transmettant une ouverture culinaire.

2/ Inscrire le local jeunes dans son environnement urbain et le rendre visible dans la commune par une fresque extérieure pour un montant de 3 800 euros hors taxe :

- Réflexion et conception du projet de fresque extérieure. L'objectif est de faire travailler les jeunes sur l'insertion de la fresque dans son environnement paysager, urbain, patrimonial voire historique. A travers ce projet, l'objectif est de faire connaître le local et permettre aux jeunes de découvrir des métiers artistiques. La fresque sera réalisée par des jeunes guidés par des professionnels qualifiés.

3/ L'aménagement et l'équipement du local jeunes pour permettre la réalisation des permanences et l'accueil des jeunes du secteur pour un montant de 8996,86 euros hors taxe :

- Atelier réutilisation et relooking d'anciennes chaises de la communauté de communes Val Guiers par les jeunes lors d'ateliers pilotés par des artisans locaux. Cela permettra à la fois aux jeunes d'être sensibilisé au réemploi et de découvrir le métier d'artisan tapissier ;
- Achats de mobiliers et équipements pour aménager l'extension des locaux et rendre l'espace plus convivial et attractif.

4/ Mieux faire connaître et promouvoir le local auprès des jeunes tout en favorisant la découverte des coulisses de la réalisation d'un reportage pour un montant de 3312,03 euros :

- Accompagnement des jeunes pour la réalisation d'un reportage du nouveau local (création du scénario, tournage initiation à la post-production, ...). Cela permettra aux jeunes de s'initier et de découvrir les coulisses de la réalisation d'un reportage promotionnel.

Les objectifs recherchés avec ce projet :

- Favoriser la transmission de savoir-faire liés à des métiers spécifiques et les accompagner dans leur orientation par la découverte de certains métiers notamment artistiques ;
- Impliquer les jeunes dans l'aménagement de leur local ;
- Sensibiliser les jeunes au développement durable et au réemploi ;
- Permettre l'aménagement d'un local adapté pour accueillir les jeunes et organiser des temps conviviaux ;

- Favoriser le vivre ensemble et le pouvoir d'agir des jeunes.

A ce stade des chiffrages le budget prévisionnel est de **27 661,96 euros HT** (achats de mobiliers et équipements).

La subvention Leader étant de 64%, le reste à charge pour la communauté de communes serait de 9 958,31 euros.

- Le projet se déroulera sur l'année civile 2024 ;
- Le plan de financement prévisionnel est présenté à l'Assemblée :

Rappel	
Dépenses d'investissement	22 833,96 €
Dépenses de fonctionnement	4 828,00 €
Total des dépenses présentées	27 661,96 €

Aides publiques sollicitées		Montant
Financements européens (FEADER) sollicités		17 703,65 €
Montant total des aides nationales sollicitées		
<i>dont financeurs publics sollicités</i>	Nom du/des financeur(s)	Montant
Etat		
Région		
Département		
EPCI		
Commune		
Agence de l'eau		
Autofinancement du maître d'ouvrage public	Communauté de Communes Val Guiers	9 958,31 €
Autres (préciser) :		
TOTAL aides sollicitées		27 661,96

Autofinancement (dont Emprunts)		
Contributions privées		
Recettes		
TOTAL ressources du projet		27 661,96

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** le projet tel que présenté d'aménagement, de développement et de promotion du local Val Guiers Ados rénové de Pont-de-Beauvoisin, ainsi que son coût prévisionnel global pour une dépense totale de 27 661,96€ HT ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel faisant apparaître des participations prévisionnelles de l'Europe ;
- **DEMANDE** à l'Europe dans le cadre du LEADER une subvention de 17 703,65€ pour cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2024 de la CC Val Guiers ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires, déposer le dossier et signer tous les documents correspondants.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 01/02/2024,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Cagnin', is written over the typed name 'Georges CAGNIN'.